

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 2 juillet 2018 conférant un grade de sous-officier de réserve  
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1818428A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6 et R. 4211-4 à R. 4221-28,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. René-Paul HOARAU est nommé au grade d'adjudant-chef, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper le poste d'officier chargé de la prévention contre l'incendie (OCPI) au profit du commandement de la gendarmerie de La Réunion.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 juillet 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*La générale de brigade,  
commandante et déléguée aux réserves  
de la gendarmerie nationale,*

A. FOUGERAT